

## Dispositif de répartition des aides à la mobilité internationale 2024/2025

Ce dispositif présente la répartition entre les 4 aides à la mobilité internationale gérées par la direction de l'international. Il est fourni à titre indicatif pour les mobilités du second semestre et sera appliqué sous réserve des différents budgets disponibles.

### Etudiant.e.s éligibles à l'aide régionale Envoleo

Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour inférieur à 6 mois		Séjour supérieur ou égal à 6 mois
Etudes Erasmus+	Non boursiers + bénéficiaires complément inclusion*	Erasmus+		
	Boursiers échelons 0 à 3	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée et groupes de pays		
	Boursiers échelons 4 à 7	3 mois	4 à 10 mois	
		ENVOLEO bonifié	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée et groupes de pays	
Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour inférieur à 6 mois		Séjour égal ou supérieur à 6 mois
Etudes hors Erasmus+	Non boursiers	ENVOLEO Aide Spécifique - mensualités selon durée mobilité		
	Boursiers échelons 0 à 3	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée mobilité		
	Boursiers échelons 4 à 7	3 mois	4 à 10 mois	
		ENVOLEO bonifié	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée mobilité)	

\* les étudiants répondant à l'un des 5 critères "inclusion" sont allocataires Erasmus de droit et bénéficient du complément mensuel de 250€ (sous réserve de crédits Erasmus+ suffisants).

## Dispositif de répartition des aides à la mobilité internationale 2024/2025

### Etudiant.e.s inéligibles à l'aide régionale Envoléo

Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour inférieur à 6 mois	Séjour supérieur ou égal à 6 mois
Etudes Erasmus+	Non boursiers + bénéficiaires complément inclusion*	Erasmus+	
	Boursiers	Erasmus+ AMI – mensualités selon durée et groupe de pays	
Etudes hors Erasmus+	Non boursiers	Aide Spécifique taux plein	
	Boursiers	AMI taux plein	

\* les étudiants répondant à l'un des 5 critères "inclusion" sont allocataires Erasmus de droit et bénéficient du complément mensuel de 250€ (sous réserve de crédits Erasmus+ suffisants).